

## Lignes directrices N°2 :

### Mécanismes de transparence financière et de redevabilité

#### Transparence

Les plans d'action et les budgets de la plateforme pays seront discutés entre les partenaires de la Plateforme Pays (PP) et l'organisation hôte du projet spécifique sous l'égide de PROLINNOVA, qui peut être le Secrétariat International ou peut être une organisation hôte basée dans le Sud. Si la PP est d'accord, ces plans et budgets peuvent être partagés avec d'autres organisations partenaires du réseau pour leur donner des conseils et des idées sous la forme d'un exemple.

En ce qui concerne les fonds pourvus à travers le Secrétariat International de PROLINNOVA ou une autre organisation hôte d'un projet, toutes les PP concernées recevront des informations complètes sur les montants alloués chaque année à chaque PP, et des explications seront données sur les raisons pour lesquelles une PP reçoit plus ou moins de fonds qu'une autre. L'allocation peut être contestée, au premier niveau, en portant le problème au Secrétariat International de PROLINNOVA ou à une autre organisation hôte. Si une PP n'est pas satisfaite de l'explication, elle peut passer au niveau supérieur et déposer une plainte auprès du Groupe de Supervision de PROLINNOVA (POG), qui aura le dernier mot sur l'allocation équitable des fonds disponibles. Le POG prend également des décisions concernant les préoccupations que l'organisation donatrice pourrait avoir concernant l'inclusion ou l'exclusion de certaines PP ou organisations membres de PP et l'allocation de fonds à celles-ci.

Dans tous les cas où un financement externe est fourni pour un projet prenant en compte plus d'une PP, le budget des activités sera présenté à toutes les PP concernées, les raisons de l'allocation des fonds aux PP et aux institutions externes, par exemple, les coordonnateurs (sous-) régionaux ou les conseillers ou les membres de l'Equipe Internationale d'Appui (IST) seront discutées et un accord sur l'allocation sera conclu.

Le rapport financier pour chaque année sera présenté dans le rapport annuel du projet, auquel chaque PP concernée contribuera, et qui sera distribué à toutes les PP concernées, à l'organisation donatrice, au Secrétariat International et au POG.

Les coordonnateurs des PP partageront entre les partenaires nationaux (par exemple, au sein du Comité National de Pilotage) toutes les informations sur les fonds reçus de sources externes, et feront des rapports financiers qui montrent clairement les contributions internes et externes.

Au niveau national et international, toutes les contributions en nature (en termes de temps, de transport, d'utilisation des bureaux, de salles de réunion, etc.) pourraient être quantifiées et incluses séparément dans les récapitulatifs financiers.

#### Responsabilité / redevabilité

Un audit externe annuel selon les normes internationales sera effectué des comptes PROLINNOVA dans l'organisation qui héberge un projet financé par des fonds externes. Dans le cadre de la procédure normale, l'organisation hôte vérifiera les rapports financiers des PP par rapport aux rapports périodiques d'activités, ainsi que les résultats obtenus, par exemple, les actes d'ateliers, les rapports de formation, les inventaires des activités de DPI et/ou les innovations locales.

Les comptes de PROLINNOVA au niveau des pays seront audités selon les normes internationales dans le cadre de l'audit annuel des comptes de l'organisation hébergeant la PP, ou de toute autre organisation qui accueille un projet sous l'égide de PROLINNOVA.

Dans une évaluation interne annuelle organisée par l'IST, les partenaires de la PP évalueront le travail de l'IST et du Secrétariat International, en tenant compte des fonds mis à leur disposition pour l'appui technique aux PP (*backstopping*) et le travail international de PROLINNOVA.